

La communauté d'agglomération sud pays Basque a organisé la mise en place d'une aire marine protégée Natura 2000 sur le littoral Basque.

Elle s'étendra de Biarritz à Hendaye jusqu'à une profondeur de 40m.

Le comité départemental 64 (codep 64) de la fédération Française d'étude et des sports sous-marins (FFESSM) a participé aux différents comités de pilotage afin d'y faire part de ses observations depuis 1956, date du premier club de plongée sous-marine associatif des Pyrénées Atlantiques.

Autour de la table étaient présents tous les acteurs concernés par le projet, comme ceux du nautisme, de la pêche, de la plaisance, l'Ifremer, l'Institut des Milieux Aquatiques et de l'administration.

De ces comités de pilotage est sorti des mesures de protection et/ou de sensibilisation.

Il ne sera protégé que 4 espèces de poissons qui passent la moitié de leur existence en eau douce (saumon, lamproie et 2 sortes d'Aloses), rien sur les raies brunettes, les anges de mer, la doris cantabrique ou bien le mérrou que l'on pouvait rencontrer sur nos sites de plongée.

En décembre 2007, La Direction Régionale de l'Environnement mandate la société Océanide* pour mener des consultations et finaliser un dossier d'enquête publique, ses conclusions préconisent une réserve marine type Banyuls sur le littoral Basque.

Le 29 septembre 2011, c'est déléguée une délégation des Pyrénées Atlantiques (*Mr Poulou ; Maire de Ciboure, Mr Larzabal ; responsable de la pêche de St Jean de Luz, l'Institut des Milieux Aquatiques.*) à la réserve marine de Banyuls pour rencontrer les élus locaux et les professionnels afin de réfléchir sur le projet de création d'une réserve naturelle marine sur la côte Basque (article du quotidien l'Indépendant du 29/09/2011).

En octobre 2012 ont débuté les réunions à la communauté d'agglomération sud pays Basque pour la mise en place d'une aire marine protégée Natura 2000.

Exit la réserve marine ?

Nous avons donc fait le choix, suite à la dégradation du milieu constatée par les clubs locaux, de proposer une réflexion sous forme d'un livret pour alimenter le débat, en proposant d'inclure dans la zone Natura 2000 une partie du littoral en réserve marine.

**Société Océanide : bureau d'études chargé du suivi des récifs artificiels de Capbreton ; a participé à la réalisation d'un guide d'aide à la gestion et au suivi de la plongée dans les aires marines protégées et de l'influence des zones de mouillages et a mené un suivi sur l'impact de la plongée dans la réserve marine de Cerbère-Banyuls.*